

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM**COMPTE-RENDU****SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2022****19 HEURES 00 À GRUSSENHEIM**

Date de convocation : 28 octobre 2022

Délégués en fonction : 33 Présents : 23 Absents et excusés : 5 Procurations : 5

Membres présents :

- **Artolsheim** : .../...
- **Bindernheim** : M. Christian MEMHELD
- **Boesenbiesen** : M. Mathieu LAUFFENBURGER
- **Bootzheim** : M. Clément ROHMER
- **Elsenheim** : M. Vincent GRISS
- **Grussenheim** : M. Martin KLIPFEL
- **Heidolsheim** : M. Alex JEHL
- **Hessenheim** : Mme Anne-Lise ULRICH
- **Hilsenheim** : Mme Mireille MOSSER
- **Mackenheim** : .../...
- **Marckolsheim** : M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, M. Gilles WEBER, Mme Chrystelle ERARD, Mme Marie FREY, M. Jean-Paul ORSONI
- **Ohnenheim** : Mme Jacqueline SCHUNCK
- **Richtolsheim** : M. Rémy TAGLANG
- **Saasenheim** : Mme Anne-Marie NEEFF
- **Schoenau** : M. Michel BUTSCHA
- **Schwobsheim** : Mme Denise KEMPF
- **Sundhouse** : M. Mathieu KLOTZ, M. Michaël BERGER
- **Wittisheim** : M. Christophe KNOBLOCH, M. Thierry WITWICKI

Absents excusés :

Mme Dominique MARTIN, M. Pascal JEHL (procuration à Mireille MOSSER), Mme Nathalie DEICHLER, Mme Katia EHRHART, M. Eric KOPP, Mme Catherine GREIGERT, M. Yann SCHUNCK (procuration à Jean-Paul ORSONI), Mme Elisabeth SIEBER (procuration à M. Gilles WEBER), M. SPIELMANN Jean-Claude, Mme Christelle ADOLPH (procuration à Mathieu KLOTZ), Mme Clothilde LOOS (procuration à Thierry WITWICKI), M. Yves SCHWOERER (suppléant), Mme Agnès ROHR (suppléante), M. Jean-Louis BRICKERT (suppléant), M. Noël SCHWEIN (suppléant), M. Sébastien SCHWOERER (suppléant), M. Jacques COSYNS (suppléant), M. Laurent NAAS (suppléant), M. Claude OHNET (suppléant), M. Charles SITZENSTUHL (Député), M. Jean-Pierre LECUIVRE (Trésorier), Mme Karine LABOULAIS (Conseillère aux décideurs locaux), M. Laurent KRACKENBERGER (Conseiller Départemental), M. Nicolas LOQUET (Maison de la Région),

Assistaient en outre :

Mme BAEHR Isabelle (suppléante), Mme Angélique DOUCHE (suppléante), Mme Agnès SIMLER (suppléante), M. François BLATZ (suppléant), M. Sébastien BURGER (suppléant), M. Christophe LUDAESCHER (suppléant), M. Bertrand ATZENHOFFER (Directeur Général des Services), M. Thomas MARCHAND (Directeur Général Adjoint en charge du Pôle « Attractivité et Développement du Territoire »), (M. Thierry WALTER (Directeur du Pôle « Animation du Territoire »), M. Eric CARABIN (Directeur du Pôle « Aménagement du Territoire et de l'Espace Public).



ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
LE 9 NOVEMBRE 2022 À 19 HEURES
AU FOYER DE L'UNITE A GRUSSENHEIM

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2022
3. Décisions du Président

B. ADMINISTRATION GENERALE

1. Mise à disposition d'un médiateur du Centre de Gestion du Bas-Rhin dans le cadre de la médiation préalable obligatoire (MPO)

C. FINANCES

1. Décision budgétaire modificative
 - a) Budget Zone d'activité Hilsenheim et budget ordures ménagères – Décision budgétaire modificative n° 1
 - b) Budget Médiathèque – Décision budgétaire modificative n° 2
 - c) Budget général et budget piscine – Décision budgétaire modificative n° 3

D. SERVICE A LA PERSONNE

1. Construction d'un périscolaire à Bindernheim – Acquisition d'un terrain
2. Périscolaire d'Elsenheim – Mise à disposition d'une salle d'activité
3. Poste de chargé de coopération CTG – Convention d'objectifs et de financement avec la CAF du Bas-Rhin

E. VOIRIE - RESEAUX - BATIMENTS

1. Rénovation de l'éclairage public : Programme 2022

F. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

1. Approbation d'une convention avec l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique relative à la Tranche 2 du Parc d'activités Intercommunal de Marckolsheim
2. Soutien financier aux projets de création, reprise et développement d'entreprise : Renouvellement de la convention avec la Région Grand Est et Initiatives Alsace Centrale

G. ENVIRONNEMENT – MOBILITE

1. Aménagement de la voie Tulla entre Mackenheim et Schoenau

H. HABITAT

1. Plan Local de l'Habitat – Aide à la rénovation énergétique

I. VŒUX ET COMMUNICATION

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président,

- ◆ **désigne à l'unanimité**, comme secrétaire de séance, **Monsieur Christian MEMHELD**, Maire de Bindernheim.

*
**

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2022

Le Conseil de Communauté, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

*
**

3. Décisions du Président et du Bureau

Le Président rend compte des délégations d'attribution exercées par le Président en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 21 décembre 2020. Il s'agit de :

- **Décision n°2022-027** du 5 octobre 2022 portant autorisation de signature du deuxième marché subséquent pour la fourniture d'électricité active (C5/BT 3-36kva) ;
- **Décision n°2022-028** du 5 octobre 2022 portant autorisation de signature du quatrième marché subséquent pour la fourniture d'électricité pour les sites HTA-BT > 36kva ;
- **Décision n°2022-029** du 13 octobre 2022 portant mise à disposition gratuite des locaux du périscolaire de Wittisheim ;
- **Décision n°2022-030** du 17 octobre 2022 portant acceptation d'une indemnité de sinistre ;
- **Décision n°2022-031** du 17 octobre 2022 portant acceptation d'une indemnité de sinistre ;
- **Décision n°2022-032** du 17 octobre 2022 portant acceptation d'une indemnité de sinistre ;
- **Décision n°2022-033** du 17 octobre 2022 portant modification au contrat d'assurances « Flotte automobile et risques annexes ».

L'exercice de ces délégations n'amène pas d'observations particulières.

B. ADMINISTRATION GENERALE

1. Mise à disposition d'un médiateur du Centre de gestion du Bas-Rhin dans le cadre de la médiation préalable obligatoire (MPO)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **s'engage** à respecter les termes de la convention et notamment à informer tous leurs agents, titulaires et non titulaires, de l'existence de cette médiation préalable obligatoire, notamment en indiquant sur la décision litigieuse les conditions dans lesquelles le médiateur doit être saisi (délais, coordonnées du médiateur), à défaut de quoi le délai de recours contentieux ne court pas ;
- ◆ **participe** au frais d'intervention du médiateur sur la base d'un tarif horaire décidé par le conseil d'administration du centre de gestion du Bas-Rhin fixé à 120 € pour les collectivités et établissements publics affiliés, sans pouvoir demander de contrepartie financière à l'agent pour lequel le service est entièrement gratuit ;
- ◆ **autorise** le Président à signer la convention- cadre avec le centre de gestion du Bas-Rhin afin que ce dernier procède à une tentative de médiation pour toutes les décisions individuelles limitativement énumérées à l'article 2 du décret n°2022-433 du 25 mars 2022 suscité et qui font l'objet d'une contestation de la part de l'agent concerné.

Adopté à l'unanimité.

C. FINANCES

1. Décisions budgétaires modificatives

- a) Budget Zone d'activité Hilsenheim et budget ordures ménagères – Décision budgétaire modificative n° 1

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **se prononce favorablement** sur la décision budgétaire modificative n°1 suivante :

BUDGET ZONE D ACTIVITES HILSENHEIM

❖ **Section de fonctionnement**

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
90	011	Charges à caractère général	605	Achats de matériel, équipement et travaux	- 50	Transfert de crédits
90	043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	+ 50	
90	66	Charges financières	66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 50	
TOTAL =					50	

Recettes :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
90	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	796	Transfert de charges financières	+ 50	
90	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7133	Variation des encours de production de biens	- 50	
90	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7133	Variation des encours de production de biens	+ 50	
TOTAL =					+ 50	

❖ Section d'investissement

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Opération	Intitulé	Montant	Observations
90	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3355		Travaux	-50	
90	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	33586		Frais financiers	+ 50	
TOTAL =						+ 0	

BUDGET ORDURES MENAGERES

❖ Section de fonctionnement

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
	67	Charges exceptionnelles	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	- 20 000	Transfert de crédits
	67	Charges exceptionnelles	678	Autres charges exceptionnelles	+ 20 000	
TOTAL =					0	

Adopté à l'unanimité.

*
**

b) Budget Médiathèque – Décision budgétaire modificative n° 2

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **se prononce favorablement** sur la décision budgétaire modificative n°2 suivante :

BUDGET MEDIATHEQUE

❖ **Section de fonctionnement**

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
321	012	Charges de personnel et frais assimilés	64111	Rémunération principale	+ 5 500	Complément nécessaire compte tenu de la hausse du point d'indice
TOTAL =					+ 5 500	

Recettes :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
321	74	Dotations et participations	74751	GFP de rattachement	+ 5 500	Complément pour financement 012
TOTAL =					+ 5 500	

Adopté à l'unanimité.

*
**

c) Budget général et budget piscine – Décision budgétaire modificative n° 3

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **se prononce favorablement** sur la décision budgétaire modificative n°3 suivante :

BUDGET GENERAL

❖ **Section de fonctionnement**

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
020	012	Charges de personnel et frais assimilés	64111	Rémunération principale	- 20 000	
413	67	Charges exceptionnelles	67441	Subventions de fonctionnement exceptionnelles aux budgets annexes	+ 14 500	Complément pour financement charges de personnel budget piscine
321	67	Charges exceptionnelles	67441	Subventions de fonctionnement exceptionnelles aux budgets annexes	+ 5 500	Complément pour financement charges de personnel budget médiathèque
01	023	Virement à la section d'investissement			+ 3 686	Régularisation
01	022	Dépenses imprévues			- 3 686	
TOTAL =					+ 0	

❖ **Section d'investissement****Dépenses :**

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Opération	Intitulé	Montant	Observations
70	204	Subventions d'équipement versées	20422	7111	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé bâtiments et installations	1 546	Complément PLH aides à la rénovation énergétique
64	21	Immobilisations corporelles	2188	5487	Autres immobilisations corporelles	+ 1 800	Thermoport complémentaire Bootzheim
020	21	Immobilisations corporelles	21318	0133	Constructions autres bâtiments publics	- 3 346	
TOTAL =						+ 0	

Recettes :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Opération	Intitulé	Montant	Observations
01	021	Virement de la section de fonctionnement				+ 3 686	
01	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28051		Amortissements des immobilisations concessions et droits similaires	- 3 686	Régularisation opérations d'ordre
TOTAL =						+ 0	

BUDGET PISCINE

❖ Section de fonctionnement

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
413	012	Charges de personnel et frais assimilés	64131	Rémunération principale	+ 14 500	Complément nécessaire au remplacement personnel absent + hausse point d'indice
TOTAL =					+ 14 500	

Recettes :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
413	74	Dotations et participations	74751	GFP de rattachement	+ 14 500	Complément pour financement charges de personnel
TOTAL =					+ 14 500	

Adopté à l'unanimité.

D. SERVICE A LA PERSONNE

1. Construction d'un périscolaire à Bindernheim – Acquisition d'un terrain

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** de l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle 481 sise section D d'une superficie de 10,69 ares ;
- ◆ **autorise** le Président à signer l'acte d'acquisition ainsi que tout autre document à intervenir dans cette affaire ;
- ◆ **charge** l'étude de Maître Isabelle GENY, notaire à Sundhouse, de dresser l'acte de vente ;
- ◆ **rappelle** que les frais notariés sont à la charge de la Communauté de Communes.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Périscolaire d'Elsenheim – Mise à disposition d'une salle d'activité

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le projet de convention de mise à disposition de locaux avec la Commune d'Elsenheim et l'AGF du Bas-Rhin joint au présent rapport ;
- ◆ **autorise** le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

*
**

3. Poste de chargé de coopération CTG – Convention d’objectifs et de financement avec la CAF du Bas-Rhin

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le projet de Convention d’objectifs et de financement « Pilotage du projet de territoire – Chargé de coopération CTG » pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 joint au présent rapport ;
- ◆ **autorise** le Président à le signer.

Adopté à l’unanimité.

E. VOIRIE - RESEAUX - BATIMENTS

1. Rénovation de l’éclairage public : Programme 2022

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **valide** le programme 2022 de rénovation de l’éclairage public pour un montant prévisionnel de 229 739,94€ TTC ;
- ◆ **arrête** le plan de financement de l’opération ci-dessus ;
- ◆ **autorise** le Président à solliciter toutes les aides financières existantes pour le financement de ce type de travaux ;
- ◆ **autorise** le Président à signer tous les documents à intervenir sur ce dossier.

Adopté à l’unanimité.

F. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

1. Approbation d’une convention avec l’Agence Territoriale d’Ingénierie Publique relative à la tranche 2 du Parc d’Activités Intercommunal de Marckolsheim

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** la convention correspondant à la mission d’accompagnement technique en aménagement et urbanisme jointe en annexe de la présente délibération ;
- ◆ **prend acte** du montant de la contribution 2022 relative à cette mission de 300 € par demi-journée d’intervention fixée par le comité syndical de l’ATIP ;
- ◆ **autorise** le Président à signer la convention.

Adopté à l’unanimité.

*
**

2. Soutien financier aux projets de création, reprise et développement d'entreprise : renouvellement de la convention avec la Région Grand Est et Initiatives Alsace Centrale

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le projet de convention avec la Région Grand Est joint à la présente délibération ;
- ◆ **approuve** le projet de convention avec Initiatives Alsace Centrale joint à la présente délibération ;
- ◆ **autorise** le Président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité.

G. ENVIRONNEMENT – MOBILITE

1. Aménagement de la voie Tulla entre Mackenheim et Schoenau

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **valide** le projet pour un montant estimé à 240 000 € HT soit 288 000 € TTC ;
- ◆ **arrête** le plan de financement de l'opération ci-dessus ;
- ◆ **autorise** le Président à solliciter toutes les aides financières existantes pour le financement de ce type de travaux ;
- ◆ **autorise** le Président à signer tous les documents à intervenir sur ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

H. HABITAT

1. Plan Local de l'Habitat – Aide à la rénovation énergétique

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** l'attribution des aides exposées ci-dessus aux particuliers bénéficiaires.

Adopté à l'unanimité.

H. VŒUX ET COMMUNICATION

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Fait à Marckolsheim, le 10 novembre 2022

Le Président,

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

